12 Internationaux

Enjeux

Léonard Laborie

L'Europe mise en réseaux

La France et la coopération internationale dans les postes et les télécommunications (années 1850-années 1950)

P.I.E. Peter Lang

12 Internationaux

Enjeux

Léonard Laborie

L'Europe mise en réseaux

La France et la coopération internationale dans les postes et les télécommunications (années 1850-années 1950)

P.I.E. Peter Lang

PRÉFACE

La question pourrait presque paraître banale au regard de la littérature contemporaine qui place les technologies de l'information et de la communication au cœur de nos évolutions socio-économiques : comment les réseaux de télécommunications ont-ils contribué à l'émergence d'un espace européen ?

Elle est pourtant novatrice puisqu'adressée à l'Europe d'avant 1957. Une Europe de guerres et de conflits, de tensions et de séparations. L'ouvrage de Léonard Laborie aborde donc un champ neuf, l'histoire d'une Europe qui, bien avant le traité de Rome, est en mesure de coopérer et de poser les bases d'un espace commun. L'approche est ambitieuse. S'inscrivant dans la dynamique de l'histoire de l'innovation, elle est tout à la fois large par ses dimensions spatiales et chronologiques et précisément focalisée par les acteurs étudiés. Du milieu du XIX° au milieu du XX° siècle elle embrasse plus d'un siècle d'histoire à partir du point de vue français mais en ouvrant des perspectives livrant au regard une histoire véritablement transnationale et européenne. Entre la longue transition de la première à la deuxième révolution industrielle et l'émergence des premiers dispositifs fondés sur l'électronique des semi conducteurs l'Europe est un espace décisif de développement des nouvelles technologies. Sa domination, affirmée avec les premiers réseaux de télégraphie dominés par la Grande-Bretagne, est néanmoins fugace. La technologie élaborée outre-Atlantique domine le secteur dès les années 1880. La concrétisation politique de ce leadership américain ne s'esquissera cependant qu'à partir des années 1930 pour s'affirmer réellement à partir des années 1950. Auparavant, les Européens dominent les instances internationales qui organisent l'essor des grands réseaux à l'échelle de la planète et qui permettent de structurer, malgré guerres et antagonismes multiples, les réseaux intra-européens. La coopération en matière de télégraphie s'instaure en effet dans un contexte qui n'est guère favorable aux initiatives internationales de nature pacifique. Guerres austro-prussienne puis franco-prussienne, etc. l'Europe se déchire. Pourtant l'Union télégraphique internationale nait au cœur de ce XIX° siècle où s'affirment violemment les nationalismes. Cet apparent paradoxe trouve ses racines dans les logiques techniques et économiques de réseaux qui doivent s'interconnecter sans problème pour connaître un développement international. Le télégraphe précèdera ainsi la poste dans la construction d'un premier espace international de coopération. Le choc des intérêts spécifiques n'en épargne pas cependant ces processus. Les

guerres rompent les contacts, provoquent blocus et coupures voire confiscation de lignes. La fin d'un conflit entraîne également des litiges, des demandes de restitution, de compensation. Pourtant, le rétablissement des liaisons finit toujours par s'imposer et cela très rapidement.

Cette continuité est assurée par un groupe d'hommes discrets qui partagent, au-delà de leurs spécificités et de leur loyauté à leur drapeau, une culture commune. Celle-ci est tout d'abord technique et s'inscrit dans la conviction que le télégraphe, puis le téléphone ou bien la radio portent une dynamique de progrès. Les convictions de ces ingénieurs-administrateurs n'ont pourtant rien de commun avec les multiples utopies pacifistes qui marquent l'émergence des « nouvelles technologies » du moment. Pragmatiques, elles se rattachent à leur formation technique et à leur rôle de diplomate au sein des instances internationales. A la convergence de ces deux sphères les hommes des délégations internationales ont sans doute le sentiment de faire partie d'un monde spécifique, éclairé, conscient d'enjeux qui échappent à nombre de leurs concitoyens. Ils ont également la certitude que leurs compétences, principalement leur savoir technique, est le socle de la légitimité qui leur permet d'agir au nom du bien commun. Ces perceptions sont confortées par une sociabilité qui fait émerger un sentiment d'appartenance à une communauté spécifique. Elle permet de parvenir à des accords de manière plus rapide sur la base de valeurs et de repères tacitement partagés. L'affrontement marque en effet les étapes cruciales de construction et d'évolution de ces organisations. Qu'il s'agisse de normes, de procédures, de décisions liées au développement de nouveaux réseaux et, bien évidemment de partages de recettes et de fixation de tarifs, les confits ne manquent pas.

L'ouvrage de Léonard Laborie est caractéristique d'une nouvelle génération d'historiens refusant les catégories bien établies qui peuvent encore parfois être considérées comme structurantes pour la démarche historienne. En partant d'un domaine technique, les télécommunications, il aborde un système d'acteurs. Il l'interroge dans la longue durée, de manière globale, en croisant les questions politiques et culturelles. Son approche d'un milieu et à travers lui de la construction d'un territoire permet, en variant les perspectives, de comprendre les enjeux économiques et techniques de l'histoire de l'Europe, tout en prenant pleinement en compte les perceptions, les rêves, les constructions mentales qui jalonnent les trajectoires heurtées, d'une « construction » européenne, discrète, ambiguë, mais pourtant bien réelle. L'entreprise était risquée. Léonard Laborie a dû construire un corpus à mesure que ses questions l'amenaient à prendre en compte des dimensions nouvelles. Son approche d'historien mobilise un large spectre de disciplines du domaine des Sciences de l'Homme et de la

Société dans une démarche interdisciplinaire d'autant plus réussie qu'elle sert le propos de manière discrète et maîtrisée.

L'œuvre est donc une grande réussite. Elle éclaire d'un jour très neuf l'histoire de l'Europe et l'histoire de l'information et de la communication et permet, fille du temps présent, de mettre en perspective les enjeux contemporains d'une Union européenne qui semble incapable de prendre son destin en main dans le domaine des hautes technologies. Cliente des entreprises américaines, dont les produits sont fabriqués en Asie, l'Europe a en effet manqué, malgré des atouts indéniables, la révolution Internet. Alors que le Web a été inventé en Europe ce sont les Yahoo, Google, Face-Book et autres Apple qui, sur des modèles différents, en ont tiré les plus grands profits. La dérégulation, imposée non sans raison pour amener une baisse des tarifs et une diffusion accélérée des nouvelles technologies a broyé trop de dispositifs permettant au pouvoir politique d'orienter le destin d'un secteur crucial pour la souveraineté des Etats.

Si les méthodes employées par les administrations analysées par Léonard Laborie ne sont sans doute pas reproductibles, il n'est pas interdit de penser que l'esprit qui animait ces hommes peut, d'une manière ou d'une autre, inspirer ceux qui devront redonner à l'Europe une véritable ambition industrielle ainsi que la maîtrise stratégique de réseaux sans laquelle toute volonté d'indépendance n'est que vaine illusion.

Pascal Griset, Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Paris-Sorbonne, UMR Irice 8138

Introduction : aux frontières de la communication

Institutions, normes et valeurs de la coopération technique internationale

Qu'on s'en émerveille encore ou qu'on n'y prête plus attention, rien ne paraît aujourd'hui plus simple que d'envoyer une carte postale depuis l'étranger, de joindre par téléphone ou par email les antipodes, depuis son bureau ou même depuis la rue. Les réseaux de communication, postaux ou électriques, s'affranchissent ainsi non seulement des distances, mais des frontières.

Cet état de fait n'a évidemment rien de naturel ou de techniquement déterminé[1]. Pour le rendre possible, ou plus exactement pour lui donner la forme qu'il a prise, il a fallu non seulement des moyens matériels, révolutionnés au cours des innovations, mais aussi et surtout des accords politiques et techniques à l'échelle internationale. Au cœur de la « communication-monde »[2], aux frontières de la communication : il faut en venir aux hommes et aux sociétés dans lesquelles ils vivent pour comprendre la motivation de la formation de ces réseaux, et les modalités de leur interconnexion par-dessus les frontières.

Le présent ouvrage est le premier à proposer une histoire, de l'intérieur et dans la longue durée, de la coopération qui a ainsi canalisé l'expansion internationale des flux d'information depuis la seconde moitié du XIXe siècle, par l'élaboration de normes techniques, commerciales et opérationnelles. En suivant les acteurs français, il fait plonger dans l'espace méconnu, et assez volontairement caché, des organisations techniques internationales (les Unions), avec leurs débats feutrés aux lourds enjeux économiques et symboliques, où se sont articulés de manière originale la souveraineté des Etats, le service d'un public transnational et le rapprochement des peuples.

---

1 On verra toutefois bien à l'œuvre des logiques internes de fonctionnement, tenant aux économies d'échelles, aux flux, aux coûts et liant opérateurs et utilisateurs, qui poussent à l'intégration croissante des réseaux. Caron François, « Intégration des réseaux et technologie », in Carreras A., Giuntini; A., Merger M. (dir.), *Les réseaux européens transnationaux, XIXe-XXe siècles. Quels enjeux ?*, Nantes, Ouest Éditions, 1995, p. 403-408.

2 Mattelart Armand, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, 1999 (1re éd. 1992), 357 p.

On croisera au fil du récit d'illustres entrepreneurs et leurs grands projets, des spécialistes du droit international curieux du mode de gouvernance de ces biens mondiaux qu'ils voyaient naître sous leurs yeux, des responsables politiques de premier plan, des diplomates attentifs aux rapports de force, des pacifistes et des Européistes rêvant d'unité et d'intégration par les réseaux. Au milieu d'eux, on fera surtout la rencontre d'une communauté d'experts. Anonymes mais pourtant puissants car relativement autonomes, enclins à la défense de leurs intérêts respectifs, mais prêts au consensus car soudés par des savoirs, des pratiques et des valeurs partagés, ce sont eux qui, à la charnière des dynamiques techniques et politiques ont mis au monde les réseaux. Et mis en réseaux l'Europe.

En donnant de la chair et du sens à la multitude de réunions internationales, de conférences et de congrès qui ont façonné les canaux dans lesquelles est née notre société de l'information mondialisée, cet ouvrage comble un vide de l'historiographie postale[3]. Il déplace aussi le regard porté jusqu'à présent sur les télécommunications internationales, envisagées essentiellement sous l'angle, géopolitique, des rivalités entre nations, à l'échelle des relations impériales et intercontinentales[4]. Il sera ici autant, si ce n'est plus, question de voisinage que d'outre-mer, et de compromis que d'éclatants conflits.

---

[3] L'histoire des réseaux postaux a longtemps tenu à la passion de quelques uns, notamment à celle d'Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 6 t., 1947-1955. Du même, sur la période postérieure une courte *Histoire de la Poste de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 1947, 128 p. Autre synthèse : Charbon Paul, *Quelle belle invention que la Poste !*, Paris, Gallimard, 1991, 144 p. Jusqu'à la création du Comité pour l'Histoire de la Poste en 1995 on pouvait en effet constater que, administration sur le plan statutaire et entreprise sur le plan fonctionnel, La Poste n'avait su attirer véritablement l'attention ni des historiens spécialistes de l'une ni de ceux spécialistes de l'autre : Le Roux Muriel, Oger Benoît, « Pour une histoire de la poste au XIXe et XXe siècle », in *Apostille*, n° hors série, hiver 1998-1999 ; Le Roux Muriel, « Introduction », in Le Roux Muriel (dir.), *Histoire de la Poste, de l'administration à l'entreprise*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2002, 184 p., p. 7-16. Depuis, l'historiographie s'est considérablement enrichie, mais a laissé de côté les aspects internationaux à l'époque contemporaine. Voir toutefois, hésitant entre études nationales, comparatistes, bilatérales et multilatérales, toujours sous l'égide du CHP : Le Roux Muriel (dir.), *Postes d'Europe, XVIIIe-XXIe siècles. Jalons d'une histoire comparée*, Paris, CHP, 2007, 488 p.

[4] Voir dans la partie « Bibliographie » les travaux de Finn et Yang, Griset, Headrick, Hills, Hugill, Innis. Sur l'enjeu de la coopération, relevons toutefois l'article pionnier de Patrice Carré, « Archéologie d'une Europe des télécommunications », in *Revue française des télécommunications*, n° 70, 1989, p 72-83 et l'approche très novatrice car centrée sur les utilisateurs de Winseck D. and Pike R., *Communication and Empire. Medias, Markets and Globalisation (1860-1930)*, Duke UP, 2007, 452 p.

Forte de l'acquis historiographique lié à l'étude des techniques en général, et à celle des grands systèmes techniques en particulier[5], l'approche retenue consiste donc à souligner la variété des enjeux et la diversité des possibles liés à la coopération technique internationale. Il n'y a pas de coopération en soi, mais des régimes et des solutions de coopération, qui expriment à la fois un état des techniques et un état des relations entre les États et entre les sociétés. Les évolutions récentes, sous le signe de la déréglementation, ont d'ailleurs montré le caractère historique des différentes formes de régulation des réseaux[6].

Le cadre chronologique court de la formation des Unions télégraphique et postale qui incarnent la coopération multilatérale à partir des années 1860-1870, à la constitution de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications en 1959, nouvelle institution ne remplaçant pas les précédentes, mais représentant à partir de cet instant, pour la France, l'arène privilégiée de coopération technique internationale.

Les forces, les formes et les tensions de la coopération

L'Union télégraphique internationale (1865), qui devient, en 1932, l'Union internationale des télécommunications (UIT), est la première de celles que les contemporains vont appeler les « unions internationales » ou « unions universelles »[7]. Sa jumelle postale la suit d'une dizaine d'années. L'Union générale des postes est en effet créée en 1874 à Berne et rebaptisée en 1878 Union postale universelle (UPU).

---

5 Pour une mise en perspective historiographique en français, Van der Vleuten E., « Étude des conséquences sociétales des macro-systèmes techniques : une approche pluraliste », in *Flux*, n° 43, 2001, p. 42-57.

6 Savage James G., *The Politics of International Telecommunications Regulation*, Boulton, Westview Press, 1989, 240 p.; Cowhey Peter, "The International Telecommunications Regime : the Political Roots of Regimes for High Technology", in *International Organization*, vol. 44, Spring 1990, p. 169-199 ; Crew Michael A., Kleindorfer Paul R. (eds.), *Competition and innovation in postal services*, Kluwer Academic Publishers, Boston, 1991, 285 p.; Zacher Mark W. with Sutton Brent, *Governing Global Networks. International Regimes for Transportation and Communications*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 299 p. ; Drake William, "The Rise and Decline of International Telecommunications Regime", in Marsden Christopher T. (ed.), *Regulating the Global Information Society*, London, Routledge, 2000, 364 p., p. 124-177 ; Drake William, "Communications", in Simmons P.J., De Jonge Oudraat C. (eds.), *Managing Global Issues : Lessons Learned*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2001, 771 p., p. 25-74.

7 Voir en particulier Moynier Gustave, *Les bureaux internationaux des unions universelles*, Paris, C. Fischbacher, 1892, 175 p.

Les unions ne sont pas le produit *a priori* du droit international. Les spécialistes sont venus *a posteriori* constater l'existence sous ce nom d'une nouvelle forme d'organisation des relations entre les nations. Louis Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris, se penche presque à chaud sur ces êtres singuliers dans ses *Études sur les rapports internationaux. La poste et le télégraphe*[8]. Plus tard, alors que le phénomène s'est étendu à d'autres secteurs, les chemins de fer, la propriété littéraire et artistique, etc., il s'essaiera à une définition. Pour lui, les Unions se caractérisent par le fait d'être ouvertes, à la fois dans l'espace – elles ne règlent pas une affaire entre un nombre limité d'États, comme c'est le cas par exemple de la Commission internationale du Rhin (1815) ou du Danube (1856) – et dans le temps – elles ne se contentent pas de mettre un terme à un problème du passé : même si elles règlent des questions circonstanciées, elles ont fondamentalement une perspective d'avenir[9].

La déclaration faite à Paris en mars 1856 concernant le droit maritime en temps de guerre ou la convention de Genève d'août 1864 sur les blessés de guerre, relevant elle aussi du droit des gens, ont certes une ouverture spatiale. La convention de mai 1882 sur les pêcheries de la mer du Nord ou de mars 1884 sur la protection des câbles sous-marins appellent certes les signataires à combiner leur action autour de la poursuite de buts communs. Mais ce qui distingue réellement les unions, c'est qu'elles se donnent en sus des « organes communs »[10]. L'institution de bureaux internationaux permanents, au service des membres qui les financent en commun, est décidée en 1868 pour les télégraphes et en 1874 pour les postes. Elle fait passer les relations internationales dans ces domaines d'une approche principalement bilatérale et, dans une certaine mesure, collective à une approche véritablement multilatérale[11]. Et si l'on peut dès lors conclure que le *Zollverein* (1834), associant initialement des États souverains pour la gestion de leurs droits de douane, fut la première des unions, force est de

---

8 Renault Louis, *Études sur les rapports internationaux. La poste et le télégraphe*, Paris, Larose, extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1877, 90 p.

9 Renault Louis, « Les Unions internationales », in *Revue générale de droit international public*, t. XXVIII, 1896, p. 14-26, p. 15.

10 *Idem.*

11 Jacques Freymond reprend les termes de Jean Freymond pour définir la diplomatie multilatérale comme un « « système global institutionnalisé de relations internationales » dont l'activité se déploie à travers « une structure de négociation permanente » qui implique la mise en place de « secrétariats internationaux permanents » ». Freymond Jacques, « Avant-propos », in *Relations internationales*, « La diplomatie multilatérale », n° 39, 1984, p. 267-269, p. 267.

constater qu'elle est restée limitée aux États allemands, seulement même à une partie d'entre eux. Il y a donc bien quelque chose de nouveau qui se dessine avec les Unions télégraphique et postale.

Comme l'ensemble des organisations internationales, et comme surtout celles à fins techniques, les Unions ont pourtant peu attiré l'attention des historiens, probablement du fait même de leur caractère essentiellement technique et de leur manque d'autonomie par rapport aux membres qui les forment. Mais des ouvrages de commémoration, de qualité inégale, ont posé des jalons[12], complétés par les monographies de juristes ou de politologues, qui, par vagues, sont venus interroger le fonctionnement interne des institutions[13]. De sorte que l'histoire des Unions et de la réglementation qu'elles ont produites, bien que généralement peu intégrée au contexte général, est assez bien renseignée.

Le positionnement de ce travail est différent. Il ne s'agit pas d'ajouter une monographie institutionnelle supplémentaire, mais d'aborder la coopération multilatérale en tant que processus et non seulement résultats. Il s'agit de comprendre les formes, les forces et les tensions de la coopération entre les opérateurs. L'article de Verdiana Grossi sur l'influence de la Suisse lors de la création de l'Union télégraphique[14], les études sur la participation américaine aux travaux de l'Union internationale des télécommunications, sur la participation britannique à la coopération dans le secteur de la téléphonie dans l'entre-deux-guerres[15], et sur les modalités de la standardisation des équipements

---

12 Pour la poste : *L'Union postale universelle, sa fondation et son développement, 1874-1949 : mémoire*, Berne, Bureau international de l'Union, 1949, 311 p. ; *Union postale universelle. Histoire de l'organisation et des services postaux, 1948-1988*, Berne, bureau international de l'Union postale universelle, 1989, 202 p. Bien moins riche : *Universal Postal Union, 125 years 1874-1999*. Londres, 1999, 275 p. Pour les télécommunications : *L'Union internationale des télécommunications, cent ans de coopération internationale*, Genève, UIT, 1965, 20 p. et surtout MICHAELIS A.R., *Du sémaphore au satellite*, Genève, UIT, 1965, 343 p. De moindre intérêt : *L'Union internationale des télécommunications célèbre 130 années d'existence, 1865-1995*, Londres, International Systems and Communications LTD, 1995, 612 p.

13 Voir la partie « Bibliographie », en particulier les travaux de George Codding, et la thèse de Claude Labarrère, administrateur des PTT, *La Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications*, thèse pour le doctorat en droit (C.A. Colliard dir.), Université de Paris I, 1980, 335 p., publiée sous le titre : *L'Europe des Postes et des Télécommunications*, Paris, Masson, 1985, 256 p.

14 « Technologie et diplomatie suisse au XIX^{e} siècle », in *Relations internationales*, n° 39, 1984, p. 287-307

15 Jeding Carl, *Co-ordination, Co-operation and Competition. The Creation of Common Institutions for Telecommunications*, Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala Studies in Economic History 55, 2001, 229 p. Ouvrage composite, réunissant plusieurs gros articles dont certains sont consacrés à la cooperation inter-scandinave.

téléphoniques après 1960[16], hors de notre période mais stimulante, ont en ce sens ouvert la voie.

Expertise et diplomatie

Depuis Pierre Renouvin, l'histoire des relations internationales intègre les facteurs techniques en tant que « forces profondes »[17] définissant le cadre dans lequel évoluent les décideurs, ainsi que les groupes et les milieux qui les entourent. Mais si l'on considère que le cadre technique est lui-même fixé par une négociation interétatique, on en vient à se retourner vers les décideurs. Qui sont ceux qui décident de la politique française de coopération ? Cette dimension des relations internationales est-elle prise en charge par ceux dont la profession est de conduire la politique étrangère – ambassadeurs, administration et tête politique du ministère des Affaires étrangères ?

À cet endroit, deux figures se croisent, celle de l'expert et celle du diplomate. La première se construit en quelque sorte aux dépens de la seconde : l'expert ne fait pas de politique. Mais dans le détail, quelles sont leurs relations ? Chez les experts, quelles sont les valeurs partagées, les facteurs de solidarité ? Pourquoi et comment la communauté des administrateurs coopérants se fonde-t-elle sur la coupure avec le champ politique ? N'est-ce pas là l'origine d'une technocratie internationale ? N'y a-t-il pas des périodes durant laquelle la diplomatie reprend les affaires en main, sur le devant de la scène ou derrière le rideau ? Outre l'État et les administrations entendus dans leur polyphonie[18], il faudra aussi questionner les entreprises privées qui participent à la construction du marché international des communications, surtout sur les segments intercontinentaux.

N'est-ce pas au final un ordre technique international qui se compose, lié à, mais pas nécessairement aligné sur l'ordre politique, défini avec Georges-Henri Soutou comme un assemblage d'institutions,

---

16 Schmidt Susanne K., Werle Raymund, *Coordinating Technology : Studies in the International Standardization of Telecommunications*, Cambridge and London, MIT Press, 1998, 365 p.; Atten M., « La négociation au cœur de la technique. Normalisation et innovations dans les télécommunications », in *Réseaux*, n° 102, vol. 18, 2000, p. 140-163

17 Sur le concept classique de forces profondes : « Les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les grands courants sentimentaux, voilà quelles forces profondes ont formé le cadre des relations entre les groupes humains et, pour une large part, déterminé leur caractère ». Renouvin Pierre et Duroselle Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Colin, 1964, 521 p., p. 2.

18 Fridenson Patrick, « Pour une histoire de l'État contemporain comme organisation », in *Cahiers du CRH*, EHESS, n° 25, 2000, p. 149-156.

de normes juridiques et de valeurs communes à un certain nombre d'États[19] ?

Grands réseaux d'infrastructures et construction de l'Europe contemporaine

Les institutions permanentes chargées de gérer en commun certains pans, techniques, de la vie internationale, naissent en Europe. Elles témoignent alors, en ce milieu de XIX^e^ siècle, d'un partage de valeurs et d'objectifs et s'inscrivent plus profondément dans une nouvelle organisation des relations intereuropéennes. Elles sont à la fois le produit et le vecteur d'un ordre européen non plus seulement « mécanique » (l'équilibre des puissances), mais « organique », construit depuis la fin de l'ère napoléonienne sous le mode d'une concertation multilatérale continuelle, partant du principe qu'une gestion harmonieuse de la diversité des points de vue et des intérêts est possible et souhaitable. À leur sujet, Georges-Henri Soutou écrit que, bien qu'« encore limitées, elles contribuèrent néanmoins à structurer l'ordre européen (…) annonçant de façon lointaine la construction européenne du XX^e^ siècle »[20]. La perspective est très stimulante : à ce point significatives et structurantes, les Unions méritent d'entrer de plain-pied sur la scène de l'histoire européenne.

Incontestablement, leur travail a participé à la construction matérielle et intellectuelle de l'espace européen. En étudiant les réseaux épistolaires, Marie-Claire Hoock-Demarle voit naître au XIX^e^ siècle « l'Europe des lettres » et se construire l'« espace européen »[21]. Or, c'est bien sur la base matérielle et opérationnelle de la circulation internationale des correspondances, qui reste totalement en dehors de son périmètre d'étude, que l'auteur peut voir se tisser les relations donnant vie au continent. Pour Jean-Michel Gaillard et Anthony Rowley : « l'Europe, entre 1890 et 1914, devient un vaste système de

---

19 Soutou Georges-Henri, et Steinert Marlis, « Ordre européen et construction européenne », in *Relations internationales*, n° 90, 1997, p. 129-143 et Soutou Georges-Henri, « Le Concert européen, de Vienne à Locarno », in Bérenger Jean, Soutou Georges-Henri (dir.), *L'ordre européen du XVI^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, 192 p., p. 117-136. L'auteur rend dans les deux cas hommage au travail de Schroeder Paul W., *The Transformation of European Politics 1763-1848*, Oxford, Oxford UP, 1994, 894 p.

20 Soutou Georges-Henri, « Le Concert européen, de Vienne à Locarno », *op. cit.*, p. 120.

21 *L'Europe des lettres. Réseaux épistolaires et construction de l'espace européen*, Paris, Albin Michel, 2008, 416 p.

communication »[22]. « Les Européens étaient unis par la romance et l'utilité de leurs chemins de fer », écrit pour sa part Norman Davies, consacrant une et une seule des mille trois cent soixante-cinq pages de sa somme à l'histoire des transports et des communications dans l'Europe du XIX^{e} siècle[23].

Les historiens de l'idée d'Europe au sens large, ouverte à l'interrogation de toutes les solidarités européennes – ces réalités qui, pour les hommes qui en sont à l'origine et qui les vivent, sont porteuses d'Europe – signalent l'intérêt qu'il y aurait à étudier les ingénieurs et les administrateurs de réseaux, mais doivent constater le peu de connaissances disponibles sur le sujet : au XIX^{e} siècle, disent-ils, « le progrès technique et le libéralisme sont certainement deux facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans la structuration des espaces. (…) Un deuxième exemple [après le chemin de fer] du rôle de la technique dans l'émergence de solidarités est le télégraphe. Si les cas nationaux sont nombreux et connus, il semble que l'on ait quelque peu perdu de vue l'Union télégraphique latine, par exemple »[24].

Le vaste terrain de recherche ouvert au croisement de l'histoire des techniques et de l'histoire de l'Europe a finalement été balisé par un article programmatique d'Arne Kaijser et Erik van der Vleuten sur la « mise en réseau de l'Europe » par des « constructeurs de systèmes européens »[25]. Constatant l'absence des réseaux transnationaux dans les historiographies de l'Europe, les auteurs posaient il y a quelques années qu'il était « grand temps d'inclure les technologies de réseau dans le récit historique de la formation de l'Europe »[26]. Ils ont été entendus.

Si à la suite des travaux précurseurs de Michèle Merger, Alberto Carreras et Andrea Giuntini sur les réseaux transnationaux comme révélateurs d'une autre histoire de l'Europe[27], des historiens avaient en

---

22 Gaillard J.-M., Rowley A., *Histoire du continent européen. De 1850 à la fin du XX^{e} siècle*, Paris, Le Grand Livre du Mois, 1998, 564 p., p. 159.

23 Davies N., *Europe. A History*, Oxford UP, 1997 (1st ed. 1996), 1365 p., p. 768.

24 Nous ne savons pas exactement à quoi renvoie ici l'expression d'« Union télégraphique latine ». Serait-ce à l'Union constituée autour de la France en 1855 ? Badel Laurence, Bussière Eric, Dumoulin Michel, Ranieri R., Grosbois Thierry, « Cercles et milieux économiques », in Frank Robert (dir.), *Les identités européennes au XX^{e} siècle. Diversités, convergences et solidarités*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, 207 p., p. 13-45, p. 14.

25 Kaijser Arne and Van der Vleuten E., « Networking Europe », in *History and Technology*, vol. 21, n° 1, March 2005, p. 21-48.

26 *Idem*, p. 24.

27 Pour l'essentiel, les contributions rassemblées dans le volume qu'ont dirigé ces auteurs abordent les réseaux de transport et d'énergie. Une étude porte néanmoins sur les postes et les télégraphes : Van der Herten B., Verhoest Pascal, « La contribution

effet insisté sur les phénomènes d'« européanisation » apparus à la fin du XIX[e] siècle, par exemple dans le domaine ferroviaire[28] et plus tard dans le secteur électrique[29], c'est surtout d'un projet récemment achevé à l'université technique de Eindhoven sous la direction de Johan Schot, parti à la recherche de l'« intégration cachée »[30] de l'Europe, que sont venus des éclairages tout à fait neufs sur la dynamique des infrastructures transnationales dans l'Europe contemporaine, la façon dont elles ont pu lier et délier le continent, notamment en matière autoroutière et électrique[31]. Au sein du réseau de recherche international *Tensions of Europe*, le groupe sur les réseaux transeuropéens, très lié avec le projet précité, a par ailleurs produit deux ouvrages collectifs importants[32].

Dans tous les secteurs étudiés il est apparu, et c'est encore plus vrai pour les réseaux de communication, que l'espace européen n'a jamais été replié sur lui-même. Les lettres comme les appels téléphoniques ou tous les autres supports de communication n'ont rien de propre, par

---

belge à la création des réseaux internationaux de communication du XIX[e] siècle », in Carreras A., Giuntini A., Merger M. (dir.), *Les réseaux européens transnationaux…*, *op. cit.*, p. 33-47.

28 Tissot L., « Naissance d'une Europe ferroviaire : la Convention internationale de Berne (1890) », in Barjot D., Merger M., (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIX[e]-XX[e] siècles*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, 838 p., p. 283-295. Sur ce sujet on verra aussi « Normalisation ferroviaire, culture de réseaux. L'Europe des chemins de fer, 1878-2000 », in *Revue d'histoire des chemins de fer*, 2002, n° 26 et 27.

29 Bouneau Christophe, « Les réseaux de transport d'électricité en Europe occidentale depuis la fin du XIX[e] siècle : de la diversité des modèles nationaux à la recherche de la convergence européenne », in *Annales historiques de l'électricité*, n° 2, juin 2004, p. 23-37 ; Barrère Julien et Bouvier Yves, « L'Europe des électriciens », in *Entreprises et histoire*, 2003, n° 33, p. 112-114.

30 Misa Th. J. and Schot J., « Introduction : Inventing Europe : Technology and the Hidden Integration of Europe », in *History and Technology*, vol. 21, n° 1, 2005, p. 1-19.

31 Lagendijk Vincent, *Electrifying Europe : The Power of Europe in the Construction of Electricity Networks*, Amsterdam, Aksant, 2008 ; Schipper Frank, *Driving Europe. Building Europe on Roads in the twentieth century*, Amsterdam, Aksant, 2008, 318 p. ; Schot V. and Lagendijk V., « Technocratic Internationalism in the Interwar Years : Building Europe on motorways and electricity networks », in *Journal of Modern European History*, 6/2, 2008, p. 196-217 ; Van der Vleuten E., Anastasiadou I., Lagendijk V. and Schiper F., « Europe's System Builders : the Contested Shaping of Transnational Road, Electricity and Rail Networks », in *Contemporary European History*, vol. 16, n° 3, 2007, p. 321-347.

32 Kaijser A., Van der Vleuten E. (eds.), *Networking Europe. Transnational Infrastructures and the Shaping of Europe, 1850-2000*, Canton (Mass.), Watson Publishing International/Science History Publications USA, 2006, 355 p.; Badenoch A., Fickers A. (eds.), *Europe Materializing ? Transnational Infrastructures and the Project of Europe*, Basingstoke, Palgrave, 2010, 352 p.

nature, à l'Europe, d'ailleurs elle-même impossible à borner autrement que dans la relation à un autre[33]. En 1866, année qui suit la création par des pays exclusivement européens de l'Union télégraphique internationale, l'Atlantique est franchi par un câble sous-marin. À l'autre extrémité de la période, la fondation de la CEPT vient juste après la pose d'un câble téléphonique entre Terre Neuve et l'Angleterre, et après surtout l'envol de Spoutnik (1957). On entrevoit l'ère des communications satellitaires, qui introduisent une véritable rupture dans les systèmes techniques. Les États-Unis répondent par la mise en orbite d'Echo I et de Courrier B en 1960, de Telstar en 1962, ce dernier permettant la transmission d'images télévisuelles entre les deux rives de l'Atlantique. Les États-Unis sont alors membres de l'Union télégraphique depuis 1932, rejoints par d'innombrables autres pays. L'Union générale des postes, elle, s'appelle Union postale « universelle » depuis plus de quatre-vingt ans et comprend les États-Unis depuis le début. Très vite d'autres rejoignent les fondateurs : l'Inde, les pays d'Amérique latine, le Japon et la Chine (1914) pour n'en citer que quelques uns. Il y a soixante-dix-huit membres en 1920, et quatre-vingt-sept en 1929.

L'ordre européen touche rapidement l'ensemble du monde et, en retour, les évolutions mondiales affectent l'ordre européen. Il est donc artificiel de délier l'organisation des réseaux en Europe de ce qui se passe sur l'Atlantique, et au-delà, à travers le monde. Les recombinaisons du rapport entre l'universel et le régional ne sont-elles pas précisément une clé de lecture de la politique française de coopération ? Quelle est la place des Empires d'une part et des États-Unis d'autre part dans ces recombinaisons ? Alors que les réseaux de communication sont associés aux rivalités entre puissances impériales, ne peut-on pas voir dans leur gestion commune une dimension coopérative du projet impérialiste européen ?

Cheminement

Fondé sur un classique travail de dépouillement d'archives imprimées et manuscrites[34], l'ouvrage s'organise en trois parties, la spécificité

---

[33] Plus que tout, l'Europe doit être un « problème » pour le géographe. En effet, « l'Europe ne doit pas être considérée comme un cadre conventionnel dont il suffirait de détailler le contenu, mais comme un *problème géographique* de première importance (…), espace aux significations variables, aux frontières floues, aux structures entremêlées ». Lévy Jacques, *Europe. Une géographie*, Paris, Hachette, 1997, 288 p., p. 3-4. Voir aussi Pécout Gilles (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e^ au XXI^e^ siècle. Elargissement et union : approches historiques*, Paris, PUF, Éditions rue d'Ulm, 2004, 373 p.

[34] Voir la partie « Sources ».

de chacune tenant à la variation du sens donné à la coopération internationale par les acteurs et de son cadre spatial d'organisation. Le sens alterne selon qu'il est orienté par une logique dominante d'ouverture ou de fermeture, de protection. L'organisation spatiale combine l'échelle continentale et l'échelle universelle. Le croisement de ces deux variables caractérise l'évolution du consensus qui fonde la coopération et, de là, l'ordre international des communications. Pour ce qui est de la politique et des acteurs français, chaque période est marquée par un ou deux personnages : Emile Maurin, administrateur des Postes et Emile Saigey ingénieur des télégraphes pour la première, Georges Valensi, fonctionnaire international pour la seconde, Edouard Bonnefous, ministre des PTT et Pierre Schaeffer, expert en radiodiffusion et romancier pour la troisième.

La période de fondation est marquée par l'expansion d'un ordre européen à l'horizon mondial. La France occupe une position initialement très contrastée d'un secteur à l'autre, puis elle devient l'un des grands ténors des Unions (1865-1903). Un ensemble de forces à la fois techniques et politiques ouvre une période de recomposition. Mondialisée, la coopération se recentre sur les espaces continentaux, notamment en Europe. Dans le même temps elle s'affirme comme un moyen de contrôle efficace pour les monopoles publics nationaux face à des dynamiques déstabilisatrices. La France est une composante active de ces évolutions (1903-début des années 1930). La dernière période est certainement celle des hésitations et des semonces, pour l'administration française comme pour ses homologues : l'équilibre établi entre le régional et l'universel est soumis à de fortes tensions, cette fois essentiellement politiques, débouchant sur une nouvelle articulation et sur l'identification, plus précise mais toujours originale, d'une Europe des communications (début des années 1930-1959).